



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Relevé de décisions de la réunion
du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CROPSAV
Section spécialisée en santé animale

Carcassonne, le 6 décembre 2017 de 14h à 17h30

Participants : cf liste des participants en ligne sur l'internet DRAAF

Ordre du jour :

- Point d'actualité gouvernance sanitaire régionale
- Stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine
- Informations sur pestiviroses :
 - La Border Disease dans les Pyrénées avec la participation de l'ANSES
 - Épisode d'augmentation de l'incidence en Border Disease sur les troupeaux ovins du bassin Roquefort
- Fièvre catarrhale ovine (FCO) :
 - Information sur la situation en France
 - Mise en œuvre du protocole de surveillance pour la reconnaissance comme zone saisonnièrement indemne dans le 12, 48 et 81

Supports documentaires de la réunion : Les documents préparatoires ont été diffusés aux invités avant la réunion, par mise en ligne sur le site internet de la DRAAF Occitanie et information par mail. Les présentations de la réunions sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

[Accueil > ALIMENTATION > Sécurité sanitaire > Politique sanitaire régionale > Instance de concertation régionale : CROPSAV \(conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale\) > Réunion du CROPSAV > réunion des sections spécialisées du CROPSAV Occitanie le 06/12/2017](#)

Sujet	Compte-rendu
<p>Propos introductifs</p>	<p>Pascal Augier, directeur de la DRAAF Occitanie et président du conseil au nom du préfet de région, accueille les participants. Il indique qu'après la mise en place et la structuration des instances de gouvernance sanitaire au périmètre de la nouvelle région au cours de l'année 2017, la feuille de route est désormais de bâtir les stratégies régionales de surveillance et de lutte contre les dangers sanitaires à impact pour la région, en lien avec le secteur économique. Il s'agira notamment de mettre l'accent sur les axes de prévention pour éviter ou au moins limiter les conséquences des mesures de lutte contre les maladies animales comme l'influenza aviaire et la fièvre catarrhale ovine.</p> <p>Pascal Augier présente les représentants des professionnels à la tribune : Delphine Ferré-Fayache, présidente du GTV Occitanie, Christian Dessaux, président de la FRGDS Occitanie et Léo Viols et Philippe Palezy, co-présidents de la FREDON Occitanie.</p> <p>Catherine Pavé, directrice adjointe de la DRAAF et cheffe de SRAL, précise l'ordre de jour. L'avis du CROPSAV sera sollicité sur la stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine et le protocole de surveillance pour la reconnaissance comme zone saisonnièrement indemne vis à vis de la FCO (fièvre catarrhale ovine).</p> <p>Les documents présentant ces projets ont été mis à disposition des membres du CROPSAV sur le site de la DRAAF, avec une information par mail, le 24/11/2017 pour la tuberculose et le 30/11/2017 pour la fièvre catarrhale ovine (FCO) en lien avec l'actualité sanitaire.</p>
<p>Actualité sur la gouvernance sanitaire régionale</p>	<p>Information sur les travaux menés par le CGAAER (conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux):</p> <p>Catherine Pavé, cheffe du SRAL, expose les principaux éléments du bilan intermédiaire de la mission CGAAER d'évaluation de la mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire. Ce bilan intermédiaire a été présenté en CROPSAV le 26/10/2017 et le rapport définitif est attendu pour la fin de l'année 2017.</p> <p>Cette évaluation fait ressortir un certain nombre de points positifs tels que : une reconnaissance unanime du dispositif créé par les EGS en 2010 (états généraux du sanitaire), la catégorisation des dangers, la sécurisation juridique des délégations de missions, la cohérence entre politique sanitaire et autres politiques du domaine agricole permise par les instances de dialogue mises en place, le volontarisme des acteurs en région.</p> <p>Elle souligne aussi des points de vigilance tels que : une organisation à finaliser, notamment la mise en place des ASR (association sanitaire régionale) et SRMDS (schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires), la notion de réseau telle que définie par le CRPM (code rural et pêche maritime) à clarifier, des interrogations sur la pertinence d'une stratégie basée sur un OVS unique, la nécessité de mettre en place un contrôle de délégation efficace et performant, des travaux à mener pour objectiver les mesures financières mises en place, la mise en place systématique d'évaluation de l'impact économique et d'étude coût/bénéfices des décisions sanitaires, l'importance de laisser plus de place à l'innovation et à la valorisation des données de surveillance ou de lutte dans l'organisation sanitaire.</p> <p>La mission CGAAER propose 6 scénarios, comme pistes de réflexions sur les perspectives d'évolution de la gouvernance sanitaire régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> → un échelon régional fort qui mènerait à des politiques sanitaires indépendantes dans chaque région → la poursuite du schéma actuel en prenant en compte les points de vigilance et de blocages → le transfert de la responsabilité du sanitaire aux acteurs économiques, l'État se recentrant sur les missions régaliennes → la poursuite de la politique actuelle "a minima"

Sujet	Compte-rendu
<p>Actualité sur la gouvernance sanitaire régionale</p>	<p>→ le recentrage l'action de l'État sur les dangers sanitaires ayant un impact sur la santé humaine (orientation "santé publique") → une compétence sanitaire de proximité pour les départements et métropoles. Le rapport définitif est annoncé pour la fin de l'année 2017.</p> <p>Fusion des FRGDS LR et MP : Christian Dessaux, président de la FRGDS Occitanie informe les participants que la fusion des deux FRGDS Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon en une FRGDS Occitanie sera effective suite aux assemblées générales prévues le 11/12/2017. De nombreux chantiers sont encore en cours pour un fonctionnement harmonisé à l'échelle de la région Occitanie, bien que les rapprochements aient commencé dès fin 2015. La FRGDS Occitanie souhaite représenter toutes les filières animales. Une section apicole est déjà mise en place et des sections avicole et équine sont à l'étude. Il indique qu'il est difficile de mobiliser dans certaines filières, notamment sur la participation financière sous forme de cotisation, indispensable pour la mise en place d'actions.</p> <p>Mise en place de la FREDON Occitanie : Léo Viols et Philippe Palezy, co-présidents de la FREDON Occitanie donnent des éléments sur la création récente de la FREDON Occitanie à partir de la FREDON Languedoc-Roussillon, suite au retrait de reconnaissance à la FREDON Midi-Pyrénées. Les assemblées générales du 16/11/2017 ont officialisé sa création.</p> <p>GTV Occitanie : Delphine Ferré-Fayache, présidente du GTV Occitanie, indique que le GTV Occitanie est fonctionnel depuis début 2017. Elle salue les travaux réalisés courant 2017 sur l'ASR et en particulier les rapprochements entre partenaires et invite à des collaborations renforcées notamment entre OVS et OVVT.</p> <p>Mise en place de l'ARS et demande de reconnaissance : Les présidents des FRGDS, GTV et FREDON informent les participants que le PSR (pôle sanitaire régional) a été constitué et qu'un dossier de demande de reconnaissance en tant qu'ASR (association sanitaire régionale) a été déposé à la DRAAF. Plusieurs réunions de travail ont réuni les différents acteurs du sanitaire en région : fédérations, chambres d'agriculture, vétérinaires... Le pôle sanitaire s'est réuni plusieurs fois dans l'année.</p>
<p>Stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine 2018 -2020</p>	<p>Le projet de stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine est présenté par les services de l'État (Corinne Combelle, cheffe de service en charge de la santé animale à la DDCSPP 46, Pierre Jabert, coordinateur tuberculose de la DGAL, Florence Smyej, cheffe de service en charge de la santé animale à la DDPP 30, Valérie Vogler, responsable de l'unité gouvernance sanitaire au SRAL – DRAAF Occitanie) : cf. <i>diaporama en ligne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappels sur la maladie et présentation de la situation en France et dans la région Occitanie • Présentation du projet de stratégie régionale sur 3 ans, en précisant le contexte et les enjeux, selon les 3 axes, la prévention, la surveillance et la lutte. Le document de stratégie transmis aux membres du CROPSAV est également présenté. <p>La feuille de route et les travaux réalisés en amont entre les 13 DD'CS'PP de la région puis avec l'OVS et l'OVVT sont présentés. Ce projet de stratégie a été soumis aux 13 DD'CS'PP pour validation avant présentation au CROPSAV, s'agissant d'un danger</p>

Sujet	Compte-rendu
<p>Stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine 2018 -2020</p>	<p>sanitaire de 1ère catégorie, piloté par les services de l'État. La situation sanitaire étant contrastée en Occitanie selon les territoires, la stratégie prend en compte cette diversité avec des zonages spécifiques (notamment zones à surveillance renforcée, compartiment particulier des élevages de raço di biou et brave espagnol en Camargue). Ce projet prend en compte les orientations nationales récentes et la concertation avec la région Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Christophe Lacz, de la FRGDS Occitanie, précise les actions prévues par les OVS dans ce projet et notamment : <i>cf. diaporama en ligne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la biosécurité : sensibilisation et information des éleveurs sur la biosécurité par le biais de réunions d'information et de supports de communication ; • sur l'amélioration de la contention : état des lieux des difficultés et des aides disponibles, mise en place de dispositifs d'aide aux éleveurs notamment par du matériel collectif • accompagnement des éleveurs touchés par un foyer (appui en lien notamment avec les dispositifs prévus par la MSA, aide au repeuplement et aux perspectives de réorientation éventuelles). La rédaction d'un guide de bonnes pratiques est prévue. <p>Delphine Ferré-Fayache, présidente du GTV Occitanie présente les actions de l'OVVT, prévues dans le projet de stratégie régionale : <i>cf. diaporama en ligne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • information et formation des vétérinaires : diffusion d'une plaquette d'information sur l'intradermotuberculination à l'automne 2017, réalisée avec le soutien de la DRAAF, mise en place d'une formation pratique des étudiants vétérinaires et d'une formation relative au savoir-être lors de l'annonce d'un diagnostic grave pour les vétérinaires sanitaires (accompagnement des éleveurs concernés par un foyer) • nomination d'un référent régional tuberculose au GTV, Dr Xavier Lebeau. <p>ÉCHANGES : M Evrard du GDS 46 insiste pour que les maillons du transport et du négoce ne soient pas oubliés dans la stratégie régionale partagée. Il demande également si les spolypotypes du bacille tuberculeux peuvent muter entre eux. Il sollicite des indications sur la contention idéale pour le vétérinaire et surtout le matériel idéal. Pierre Jabert, expert DGAL, répond qu'il n'y pas de mutation de spolypotype. A la question de la meilleure contention pour la mise en œuvre des intradermotuberculination comparative, Delphine Ferré-Fayache, présidente du GTV répond que le cornadis et une bonne attache à la tête permet un accès facile à l'encolure pour le vétérinaire (20 à 25 bovins par heure). Mais, cette méthode n'est pas possible dans tous les élevages et d'autres dispositifs peuvent être tout aussi satisfaisants.</p> <p>Mme Rey, représentante de la confédération paysanne Occitanie, demande si les formations ne pourraient pas être réalisées dans les établissements d'enseignement agricole pour les jeunes vétérinaires et pour les éleveurs. Valérie Vogler expose les différents axes de formation déjà déployés (écoles vétérinaires pour la formation initiale des vétérinaires, formations continues obligatoires pour les vétérinaires, formations proposées par l'OVVT).</p>

Sujet	Compte-rendu
<p>Stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine 2018 -2020</p>	<p>Mme Rey sollicite également des précisions sur le traitement particulier des producteurs fermiers livrant directement du lait cru ou des produits au lait cru au consommateur suite à une positivité, par rapport à un producteur collecté par une laiterie. Pierre Jabert explique que le risque pour la santé publique est plus important car il n'y a pas l'effet de dilution de la collecte en laiterie.</p> <p>M. Dessaux, FRGDS, souligne la préoccupation importante des éleveurs vis à vis de la tuberculose bovine. Il signale qu'une demande des syndicats du département Tarn-et-Garonne a été portée en session de chambre d'agriculture pour un retour au dépistage systématique à l'introduction, en particulier pour les bovins issus des zones à risque. La question a été remontée à GDS France.</p> <p>Pierre Jabert répond qu'au niveau national, il a été décidé qu'un retour au contrôle systématique entraînerait trop de détections de faux positifs et serait donc source de bien plus d'inconvénients que d'avantages. En outre, ces dernières années, aucun foyer n'a été détecté à partir de contrôle à l'introduction. De plus, ces contrôles posent le problème du délai de réalisation après un contrôle antérieur, risquant de fausser le résultat. Il rappelle que le test par intradermotuberculation est un bon test de troupeau, mais il est moins performant au niveau individuel.</p> <p>Pierre Bontour, DDCSPP 09 précise que le contrôle d'extroduction pour les cheptels à risque est déjà existant (dépistage chez le vendeur).</p> <p>Valérie Vogler, SRAL, ajoute que l'éleveur est toujours libre de pratiquer les contrôles de son choix en particulier par le biais du billet de garantie conventionnelle.</p> <p>M Dessaux demande que l'on sollicite l'échelon national pour une mise à disposition de l'information sur les communes dans les zones à risque et sur l'opportunité d'un contrôle individuel en sortie de ces zones. Le CROPSAV est favorable à cette demande.</p> <p>Le président interroge la salle sur d'éventuelles autres remarques concernant le projet de stratégie et sollicite formellement l'avis du CROPSAV.</p> <p>Résultat de la consultation : le document de stratégie de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine recueille un avis favorable</p> <p>Conclusion : avis favorable du CROPSAV au document de stratégie de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine. Les questions et suggestions concernant des contrôles spécifiques lors de mouvement de bovin en provenance des zones à risque, seront transmis à la direction générale de l'alimentation. La stratégie sanitaire 2018-2020 sera mis en place selon le calendrier prévu.</p>
<p>Information : la Border Disease dans les Pyrénées</p>	<p>Charlotte Dunoyer de l'ANSES présente une synthèse de l'expertise et de l'avis de l'ANSES sur les pestiviroses des petits ruminants et des isards dans les Pyrénées, avec un focus sur la situation de l'Ariège : cf. <u>diaporama en ligne</u></p> <p>Suite à des constats de baisse de populations d'isards ponctuelles depuis les années 1990 et suite à la mise en évidence de virus BDV-4 dans les compartiments domestiques (petits ruminants – border disease) et sauvages (isards – pestiviroses) et dans l'hypothèse d'une circulation épidémiologique entre les deux populations, un programme de contrôle a été proposé aux ovins transhumants en Ariège par les acteurs locaux. Une saisine de l'Anses a été effectuée par la DGAL à la demande de GDS</p>

Sujet	Compte-rendu
<p>Information : la Border Disease dans les Pyrénées</p>	<p>France.</p> <p>Les conclusions de cette saisine ont été restituées en Ariège et à Toulouse par les experts sollicités auprès des acteurs impliqués. Il n'est pas possible de statuer formellement sur les liens de contamination virale entre les deux compartiments, notamment en l'absence de données homogènes.</p> <p>ÉCHANGES :</p> <p>Le directeur du laboratoire départementale de l'Ariège, qui représente une partie des personnes auditées, remercie l'Anses et la DRAAF pour le suivi de la saisine et le travail accompli. Il fait part en revanche du désaccord de certains acteurs audités quant aux conclusions de l'étude, aux motifs que les conclusions sont partielles et non représentatives de la circulation virale intra-espèces. Une demande de complément de saisine de l'Anses et une catégorisation des pestiviroses en tant que danger sanitaire de 2ème catégorie est portée.</p> <p>Charlotte Dunoyer de l'ANSES indique que l'ANSES a passé 2 ans sur ce dossier avec une mobilisation importante de moyens. La poursuite de l'expertise par l'ANSES n'est pas envisageable, d'autant que les thématiques sont prioritairement les dangers sanitaires de catégorie 1 et notamment la tuberculose bovine.</p> <p>La présidente du GDS 09, Agnès Ferrand, remercie l'ANSES pour son implication dans ce dossier et pour les différentes réunions de restitution réalisées auprès des acteurs. Les efforts seront poursuivis sur le terrain.</p> <p>Eva FAURE de la fédération régionale des chasseurs d'Occitanie, indique que les situations sont contrastées selon les territoires. Aussi, les fédérations départementales de chasse n'ont pas de position harmonisée sur le sujet. Les travaux seront poursuivis.</p>
<p>Information : épisode d'augmentation de l'incidence en Border Disease sur les troupeaux ovins du bassin Roquefort</p>	<p>Yves BONY du GDS 12, se fait le porte-parole d'un phénomène observé sur les cheptels ovins de race Lacaune dans le bassin Roquefort (départements 12, 46, 48, 81 notamment). Une prophylaxie volontaire Border disease, pilotée par les GDS, existe dans ces départements pour les cheptels destinant leurs animaux à la reproduction depuis 1983-1984. Les séropositifs sont dirigés vers l'engraissement tandis que les séronégatifs entrent le cas échéant dans le schéma de sélection génétique Lacaune. Après avoir avoisiné 23 % il y a 20 ans, la prévalence "classique" annuelle de la maladie oscille autour de 5 %.</p> <p>Il est constaté une augmentation de cette prévalence autour de 16 % depuis l'hiver 2016. Des enquêtes conduites par les GDS auprès de leurs éleveurs ont mis en évidence une utilisation ponctuel du vaccin espagnol OVERVAC®, sous ATU (autorisation temporaire d'utilisation) délivrée par l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, en remplacement du vaccin ECTHYBEL®, en rupture de stock fin 2016.</p> <p>Une déclaration de pharmacovigilance a été adressée à l'Anses en septembre 2017 par les GDS concernés. Des analyses ont été réalisées sur environ 400 cheptels dont la moitié sont séropositifs. La situation est très complexe avec de nombreux cheptels en statut « non déterminé » et des pertes importantes pour les éleveurs concernés.</p> <p>Un groupe de travail régional a été mis en place par les GDS pour déterminer une stratégie locale sur les ovins reproducteurs concernés et l'impact économique de ce phénomène (y compris sur les animaux d'engraissement).</p>

Sujet	Compte-rendu
<p>Fièvre catarrhale ovine (FCO) :</p> <p>information sur la situation</p> <p>et avis sur la mise en place de protocole de reconnaissance de zone saisonnièrement indemne</p>	<p>Valérie Vogler, du SRAL Occitanie, présente les éléments suivants sur la FCO : <i>cf. diaporama en ligne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappels sur la maladie et présentation de la situation en France et en Europe et notamment l'émergence depuis le 06/11/2017 du sérotype BTV-4 en Rhône-Alpes suite à une détection analytique (à ce jour pas de signes cliniques) et les mesures mises en place • Présentation du protocole de reconnaissance de zone saisonnièrement indemne (ZSI) vis à vis de la FCO, pouvant concerné les départements de l'Aveyron, de la Lozère et de Tarn. Cette reconnaissance en tant que ZSI permet un allègement des exigences en matière de mouvements des bovins, notamment pour les échanges intracommunautaires de brouards. Il s'agit d'une démarche volontaire, avec avis du CROPSAV. Le document de présentation du dispositif et de la situation a été adressé le 30/11/2017 aux membres du CROPSAV. <p>Les responsables des DDCSPP concernés (Véronique Costedoat-Lamarque pour l'Aveyron, Claude Colardelle pour la Lozère et Christian Mulato pour le Tarn) indiquent qu'après concertation avec les acteurs locaux, ils souhaitent mettre en place le protocole de reconnaissance ZSI pour la FCO.</p> <p>Le président interroge la salle sur d'éventuelles remarques concernant les sujets abordés et sollicite formellement l'avis du CROPSAV pour la mise en place du protocole de reconnaissance comme ZSI vis à vis de la FCO pour les départements de l'Aveyron, la Lozère et la Tarn.</p> <p>Résultat de la consultation : la mise en place du protocole de reconnaissance comme ZSI vis à vis de la FCO pour les départements de l'Aveyron, la Lozère et la Tarn recueille un avis favorable.</p> <p>Conclusion : avis favorable du CROPSAV pour la mise en place du protocole de reconnaissance de zone saisonnièrement indemne vis à vis de la FCO pour les départements de l'Aveyron, la Lozère et la Tarn.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les intervenants et les participants et lève la séance.</p>